

SÉANCE ORDINAIRE 16 NOVEMBRE 2015 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR YVES LEGAULT, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 034-11-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 novembre 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RA 035-11-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2015

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2015 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes tel que rédigé. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RA 036-11-2015

3.1 <u>NOMINATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que monsieur Yves Legault soit nommé à titre de président de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour la période du 18 novembre 2015 au 22 novembre 2016.

Il est également résolu d'autorisé le président à signer tous les documents administratifs et financiers pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Il est aussi autorisé de procéder au changement de signataires pour l'ensemble des comptes bancaires de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes afin d'autorisé le nouveau président, au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.



Résolution RA 037-11-2015

3.2 <u>NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que monsieur Normand Clermont soit nommé à titre de vice-président de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes pour la période du 18 novembre 2015 au 22 novembre 2016.

Il est également résolu d'autorisé le vice-président (en l'absence du président) à signer tous les documents administratifs et financiers pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Il est aussi autorisé de procéder au changement de signataires pour l'ensemble des comptes bancaires de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes afin d'autorisé le nouveau président, au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 038-11-2015

3.3 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2015</u>

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement du compte présenté sur la liste établie 16-11-2015 au montant de **3 698,75 \$**. La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 039-11-2015

3.4 <u>ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 97-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PADEM</u>

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

QUE la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 24 novembre 2015 au montant de 280 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 97-1. Ce billet est émis au prix de **98.568** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

53 000 \$	1.75 %	24 novembre 2016
54 600 \$	1.95 %	24 novembre 2017
56 000 \$	2.15 %	24 novembre 2018
57 800 \$	2.35 %	24 novembre 2019
59 500 \$	2.65 %	24 novembre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.



Résolution RA 040-11-2015

3.5 <u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 97-1 DÉCRÉTANT DES</u> <u>TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PADEM</u>

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 280 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
97-1	97 700 \$
97-1	108 000 \$
97-1	75 200 \$

ATTENDU QU'

à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

En conséquence, Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 280 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 97-1 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le président ou le vice-président et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 24 novembre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	53 000 \$
2017	54 600 \$
2018	56 000 \$
2019	57 800 \$
2020	59 500 \$ (à payer en 2020)

EXPLOITATION

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.



LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 041-11-2015

6.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2015</u>

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18 h 46.

	Crépues Crouène
YVES LEGAULT	Stéphane Giguère